



MAIRIE DE SAINT-MONTAN

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 OCTOBRE 2011

Le 24 octobre 2011, le Conseil Municipal de SAINT-MONTAN, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Alan CARRARO, Maire.

➤ **Date de convocation :** 17 octobre 2011

➤ **Présents :** ARMAND Maurice - BATAILLON Maurice - BONI Cécile - CARRARO Alan - CHASTAGNIER Francis - CHUVIN Jacques - COUPAT Catherine - GAILLARD Francine - HEBRARD Simone - REYNARD Paul - RIEU Roland - TOLAZZI Patrice

➤ **Procurations :** Éric DUFOUR à Roland RIEU
Sébastien POUCHAIN à Francine GAILLARD
Alfred ROSA à Francis CHASTAGNIER

➤ **Absent excusé :** Anne-Marie REYNORD

➤ **Secrétaire de séance :** Francine GAILLARD

Faible public pour ce premier Conseil d'automne, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

I - RENTRÉE SCOLAIRE 2011

- École publique : 230 enfants répartis en 9 classes.

Nous avons complété l'équipement d'une classe maternelle (tables, chaises, lits...). À la demande des enseignantes, nous avons équipé 6 classes (élémentaires) d'un ordinateur et avons acheté un rétroprojecteur.

Le remplacement du photocopieur est prévu pour le courant décembre (celui de l'école sera mis à l'Agence Postale).

Comme chaque année, nous participons financièrement au séjour de découverte, aux sorties de classe, au projet culturel : signature d'une convention avec le Conseil Général pour les spectacles *Sorties d'Artistes*.

- Cantine scolaire : le nouveau fonctionnement satisfait les parents et les enseignants (152 inscriptions pour la 1^{ère} période pour une moyenne de 130 rationnaires).

- Nous avons aussi renouvelé l'accompagnement éducatif : pour des élèves de Saint-Montan en 6° et 5° qui ont besoin d'un soutien. Ce soutien est assuré par un professeur du CES dans les locaux de l'école le mardi à 18h.

- Centre de loisirs Mistralou : un été bien rempli à l'école de Saint-Montan jusqu'au 19 Août, beaucoup de retours positifs, des enfants (et parents) ravis de notre centre. Pour exemple, la lettre d'un parent : *"À l'ensemble de l'équipe du Centre Aéré, je voulais vous remercier pour le fabuleux programme du centre aéré cet été et remercier aussi toutes personnes employés et bénévoles pour leur professionnalisme et leur dévouement envers à nos enfants mais aussi envers nous, parents soucieux du bien-être de nos bambins. Beaucoup d'enfants auraient aimés avoir des vacances aussi riches que les leurs. Merci encore pour votre gentillesse et à très bientôt pour les prochaines vacances"*.

Le directeur et son équipe dynamique ont repris du service pour les vacances de Toussaint à l'école de Gras-Larnas, toujours autant de satisfaction des enfants.

- Organisé par la Communauté de Communes DRAGA, le camion de l'émission "C'est pas Sorcier" a invité tous les CM2 de la Communauté de Communes le 15 Octobre 2011 a travaillé sur le thème des cinq sens. Les 2 classes de Saint-Montan ont bénéficié de cette action et la Communauté de Communes a pris en charge le transport jusqu'à Bourg-Saint-Andéol.

À l'unanimité le Conseil accepte de participer financièrement au séjour de découverte, aux sorties de classe, la signature de la convention avec le Conseil Général pour les spectacles *Sorties d'Artistes*.

II - ÉCOLE PRIVÉE

L'École Privée compte 21 enfants dont 16 de Saint-Montan, répartis sur deux classes : 8 élèves en CP/CE/CM et 13 en PS/MS/GS.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la rencontre du 6 octobre 2011 en Mairie avec Messieurs MAULAVE Christian et MARCERE Eric, représentants de l'UDOGEC (Union Départementale des Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique). Cette réunion nous a permis de faire le point sur la situation de l'établissement du village, qui compte un effectif qui n'est pas satisfaisant, et de souligner l'aide qu'apporte, et que continuera d'apporter, la Commune.

L'UDOGEC nous propose une convention de partenariat qui précisera les éléments d'appréciation pour le calcul de cette aide financière d'une part et logistique d'autre part. La Commune apportera une aide financière correspondante au coût d'un enfant de l'École Publique à partir de la maternelle scolarisable dès l'âge de trois ans (ce qui est la base du contrat d'association signé avec Monsieur le Préfet représentant de l'État). Un calcul sera fait pour le coût d'un enfant en maternelle et un autre pour celui en primaire. Le calcul fait par l'État en 2006 est de : 596,44 euros et ne prend pas en compte : le contrôle technique des bâtiments, la rémunération des ATSEM (Agent Territorial Spécialisé de l'École Maternelle), et les dépenses relatives aux activités extra scolaires. Par contre, précise le Maire, dans son calcul pour le financement de l'École Privée de Saint-Montan, la Mairie prend en compte la rémunération des ATSEM.

Pour la rentrée 2011/2012, si nous appliquons strictement le contrat d'Association et la convention que nous allons signer, l'École du village percevra moins de financement qu'en 2010/2011 compte tenu de son faible effectif en enfants de Saint-Montan. Le Maire propose

au Conseil de maintenir le financement au même niveau qu'en 2010, soit : 10 500 euros, afin de soutenir l'École.

L'UDOGEC souhaite normaliser les relations avec la Commune qui est remerciée pour l'aide apportée à l'École. La Municipalité s'est toujours positionnée dans une politique et un esprit garantissant l'unité du village ainsi que le respect du choix des familles. Les représentants de l'UDOGEC précisent que les Assemblées Générales de l'OGEC se dérouleront dorénavant dans l'application stricte du règlement.

À la demande de Monsieur CUIRET François-Régis (nouveau Président de l'OGEC de Saint-Montan) la Mairie mettra à leur disposition l'aide logistique demandée pour l'organisation du Marché de Noël du samedi 10 décembre 2011 dans le village.

À l'unanimité le Conseil approuve la convention avec l'UDOGEC telle que précisée par le Maire.

III - TRAVAUX SUR LES CHEMINS

Monsieur CARRARO fait le point sur la réalisation du goudronnage, à ce jour sont réalisés les chemins de la Gouyonne, de la Montagne, de l'impasse des Tuilières et du Muret.

Monsieur CARRARO précise que des particuliers ont profité de l'entreprise qui était sur place pour faire leur chemin privé au prix Mairie (Messieurs LEMOINE Yannick, FAURE Fabrice, CHUVIN Jacques, etc...). Ces personnes ont payé leur chemin et ce ne sont pas les contribuables locaux qui les ont financé, que cela soit bien clair.

D'autres chemins Communaux seront programmés en 2012, dans un contexte de subvention plus qu'incertain, indique le Maire.

IV - ASSAINISSEMENT DE LA CITÉ DU BARRAGE

Les travaux d'assainissement sont terminés, les travaux d'enfouissement des réseaux EDF et France Télécom sont en cours et se déroulent parfaitement bien. Dans quelques semaines un nouvel éclairage public sera installé dans les Cités et sur la traversée de la RD 86.

Treize années de montage de dossiers et trois années de travaux pour un résultat environnemental probant qui transforme les Cités. Les habitants apprécieront encore plus le résultat lorsque le goudronnage sera fait.

Dans la situation de la France et des Communes à ce jour, avec la disparition des Départements programmée, ces travaux ne seraient plus possibles indique le Maire ; motivés par une volonté tenace, farouche et sans faille, nous sommes passés juste sur le fil du rasoir.

V - PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Rendu obligatoire par une loi de 2004, il s'agit de mettre en place un Plan de Sauvegarde qui identifiera sur la Commune les risques, tels que : les zones inondables, le transport ferroviaire et routier ainsi que les tremblements de terre. Une cellule de crise Municipale gèrera les problèmes. Monsieur CARRARO précise que dans ce plan de sauvegarde les entreprises locales susceptibles d'être réquisitionnées par le Maire seront identifiées et informées de cette possibilité. Un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) sera réalisé et remis à chaque famille de la Commune.

À l'unanimité le Conseil autorise le Maire à faire réaliser par le cabinet GERISK ce Plan Communal de Sauvegarde pour un montant total de 3 750 euros HT.

VI - PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire propose au Conseil de soutenir le Centre National de Formation Professionnelle Territoriale (CNFPT) qui vient d'être frappé par l'adoption du Parlement d'une loi de finance abaissant la cotisation qui lui était versée de 1% à 0,9%, ce qui l'amputera d'une ressource de 33,8 millions d'euros par an à partir de 2012.

Monsieur le Maire propose au Conseil de signer une nouvelle convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale sur la médecine professionnelle/santé au travail qui porte la visite à 59 euros par agent à compter du 1^{er} janvier 2012.

À l'unanimité le Conseil délibère pour soutenir le C.N.F.P.T et autorise le Maire à signer la nouvelle convention avec le Centre de Gestion sur la médecine professionnelle/santé au travail.

VII - URBANISME : RÉFORME DE LA FISCALITÉ DE L'AMÉNAGEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est utile de délibérer avant le 30 novembre 2011 pour se mettre en conformité avec cette nouvelle réforme sur de la fiscalité de l'aménagement. La Taxe Locale d'Équipement (TLE) qui alimente le budget Communal en recette de la section d'investissement, est remplacée au même taux : 4%, par la Taxe d'Aménagement. Chaque année la Commune pourra réévaluer ce taux si elle le souhaite. Le Maire demande également au Conseil de supprimer les pénalités de retard sur le paiement de cette taxe, qui peut se régler en plusieurs fois.

À l'unanimité le Conseil approuve le remplacement de la TLE par la T.A. au taux de 4%, et accepte de supprimer les pénalités de retard sur le paiement de cette taxe.

VIII - INSTALLATION DE JEUNES AGRICULTEURS SUR LA COMMUNE

Dès notre arrivée aux affaires de la Commune en 1995, nous avons instauré des mesures d'aides spécifiques destinées aux jeunes agriculteurs qui s'installent sur la Commune ; à savoir leur exonération sur l'impôt foncier non bâti, et une prime d'installation de 1 500 euros (dix mille francs à l'époque).

D'autres mesures leurs sont favorables dans le règlement du Plan Local d'Urbanisme. Nous venons de recevoir une demande de prime pour Mademoiselle GALLETY Manon qui s'installe en qualité de jeune agricultrice. Nous la félicitons et y verserons cette prime très prochainement, ainsi qu'à Messieurs LEMOINE Gaëtan et PRADAL Gilles.

À l'unanimité le Conseil approuve le versement de cette prime à ces jeunes Agriculteurs et agricultrice qui doivent assurer une partie de la relève des Agriculteurs qui partent à la retraite.

IX - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DRAGA

La Communauté de Communes Du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche nous transmet le tableau de compensation de la Taxe Professionnelle qu'elle encaisse directement depuis 2006. La Communauté de Communes nous reverse le restant de la TP après déduction des sommes qu'elle paye à notre place depuis le transfert des compétences concernées.

La Communauté de Communes nous demande à nouveau de délibérer sur le nouveau Plan Local de l'Habitat. Ce Plan est consultable auprès du secrétariat.

À l'unanimité le Conseil approuve le tableau de compensation de la TP, ainsi que le nouveau PLH.

X - ÉCOLE PUBLIQUE DE LA PLAINE DU COURS

Monsieur le Maire propose au Conseil d'acquérir une parcelle de terrain qui appartient à Madame BONNARD Christiane. Cette parcelle prolongera la cour du primaire et permettra un accès direct des enfants de l'école au stade sans emprunter la route Communale.

Acquérir du foncier non bâti est un acte d'avenir, pour le bien Communal précise le Maire.

Il propose également au Conseil de programmer pour 2012, une couverture abri sur la partie de la cour de la maternelle, afin de protéger les enfants des intempéries lorsqu'ils sont en récréation.

À l'unanimité le Conseil approuve l'acquisition de la parcelle de Madame BONNARD Christiane prix de 10 000 euros et les frais de géomètre à la charge de la collectivité, ainsi que la pose d'un abri sur la partie de la cour maternelle.

XI - CULTURE / PATRIMOINE

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'approbation par l'État du PAYS d'ART et d'HISTOIRE de la Communauté de Communes. Le dossier est consultable auprès du secrétariat de la Mairie. Ce label Pays d'Art et d'Histoire est une réelle énergie pour l'affirmation culturelle et patrimoniale du Vivarais Méridional. Dans ce dossier vous y trouverez : le projet, la géographie du territoire, la construction historique du territoire, les perspectives sur le territoire actuel, le patrimoine du futur pays d'art et d'histoire du Vivarais Méridional, la dynamique, les enjeux, etc...

XII - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) : Bilan de l'Opération Brioches 2011

Le Maire donne la parole à Madame COUPAT Catherine qui fait le bilan au nom du CCAS : 204 brioches ont été vendues au profit de l'ADAPEI de l'Ardèche permettant de rénover le CAT de Viviers (Centre d'Aide aux Travail des Handicapés), permettant de récolter la somme de 1 043 euros.

Nous remercions les Amis de la Belote, le Trait d'Union, les membres du CCAS et les élus qui ont fait le porte à porte.

La mairie a participé à cette opération en offrant des brioches pour le goûter des enfants des écoles publique et privée.

XIII - SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ardèche

Monsieur le Maire informe le Conseil que le nouveau centre de regroupement des casernes de Saint-Marcel-d'Ardèche est opérationnel depuis le 1^{er} octobre 2011 ; il sera prochainement inauguré. Une présence est assurée en caserne 24h/24 à raison d'au moins 5 pompiers.

Le calendrier des Pompiers comportera sous la première photo de groupe une publicité Communale de Saint-Montan qui souligne un contraste historique de la Commune entre la construction du Barrage dans les années 50, le vieux village, ainsi que sa solidarité dans les investissements pour le bien de sa population.

Monsieur RIEU Roland, Vice-président de la Communauté de Communes, précise que le coût de construction de cette caserne s'élève à 2 500 000 euros HT et que la Communauté de Communes y a participé à hauteur de 900 000 euros.

Débroussaillage :

Le SDIS identifie les maisons qui doivent être débroussaillées sur un périmètre de 50 mètres autour de l'habitation. Monsieur CARRARO précise qu'il s'agit d'une loi votée par les Députés et les Sénateurs et non par les Maires. Il semble que cette loi ne convienne pas aux personnes qui reçoivent un courrier qui les oblige à réaliser ces travaux. La loi, est la loi, indique le Maire, il faut s'adresser à celles et ceux qui les votent (Députés et Sénateurs) si l'on n'est pas satisfait.

Ci-joint : note de Monsieur le Préfet (l'État) sur cette loi.

XIV - BUDGET COMMUNAL

Afin d'éviter, ce qui n'est pas nécessaire, le vote d'un budget supplémentaire, il nous faut délibérer pour modifier les comptes de frais de personnel et 011 : charges générales, pour adapter le budget 2011 à la réalité de la dépense. La titularisation de certains agents, leur évolution de carrière ainsi que les charges liées à la fin de contrats aidés nécessite cette délibération modificative du budget.

À l'unanimité le Conseil approuve cette délibération modificative pour adapter le budget 2011.

XV - DIVERS

Sont adoptées à l'unanimité les délibérations suivantes.

① Cession foncière

Cession à Madame EFKHANIAN-DUPRET Juliette de la parcelle cadastrée AI369 d'une superficie de 18 m², afin de lui restituer un bien familial tombé dans le domaine public, au prix de 100 euros. Les frais de géomètre et les frais notariés seront à la charge de Madame DUPRET.

② ***Crèche Parentale : Matériel informatique***

Acquisition auprès des Inforoutes de l'Ardèche d'un ordinateur avec imprimante pour la crèche parentale pour un montant total de 636,87 euros TTC (ce matériel sera installé par un spécialiste en informatique, qui récupèrera et réinstallera tous les logiciels opérationnels actuels).

③ ***Association de Défense Ardéchoise de la Sécheresse***

Maintien de la subvention Communale au profit de l'Association de Défense Ardéchoise des Sinistrés de la Sécheresse.

Grâce au travail de cette Association et au soutien assidu de la Commune, des habitants de Saint-Montan ont pu bénéficier du remboursement par leur assurance parce que le Gouvernement avait fini par reconnaître la Commune sinistrée.

④ ***Sécurité***

Installation au Stade, à l'école de la Plaine du Cours et à la Salle Associative de la Cité du Barrage d'un défibrillateur pour assister, en cas de besoin, les personnes victimes d'une défaillance cardiaque.

⑤ ***Fêtes de fin d'année***

La journée du dimanche 4 décembre 2011 sera consacrée au Noël des enfants des deux écoles : Publique et Privée. Cette journée est offerte par la population aux enfants. À partir de 13 heures, les stands commerciaux en friandises, boissons, ou autres nourritures devront être enlevés. Les festivités débuteront à 15h30 sur la place de la Mairie.

La sortie des aîné(e)s au restaurant ou le colis sont reconduits. La sortie se déroulera au Restaurant La Beaugravière à Mondragon le Mercredi 21 décembre 2011 (date limite d'inscription fixée au lundi 12 décembre 2011). Les colis, qui seront superbement confectionnés par les très sympathiques hôtesse de la Cave Coopérative de Saint-Montan, seront composés exclusivement de produits locaux et régionaux.

⑥ ***Congrès des Maires***

Monsieur CARRARO représentera la Collectivité aux Congrès des Maires de Paris du 22 au 24 novembre 2011. Le Conseil fixe le montant des frais de représentation à 1 100 euros (mille cent euros).

⑦ ***Association du Personnel Communal***

Une subvention complémentaire de 3 300 euros sera versée à l'Association du Personnel Communal de Saint-Montan, afin de récompenser le travail des agents de l'école.

Fin du Conseil, le Maire donne la parole au public et répond aux questions.



Bien respectueusement.

Le Maire, Alan CARRARO
Le 29 novembre 2011